

■ Rassemblement national FO :

Le 16 décembre 2014, plus de 6000 militants FO à Paris contre l'austérité et le Pacte de responsabilité !

Page 2

FO

PUY DE DÔME

L'information syndicale libre pour l'action syndicale indépendante

n° 29 - 1er mars 2015

Non au Pacte de Responsabilité... Non à la loi Macron...!

DOSSIER

■ La loi MACRON,
une loi contre les
droits des salariés

■ Le pacte VALLS-
GATTAZ-BERGER
à l'origine de la loi
MACRON

Pages 4 et 5



Raz le bol général
chez Constellium...

Grève à l'Hôpital de Riom...

Mobilisation dans les collèges...

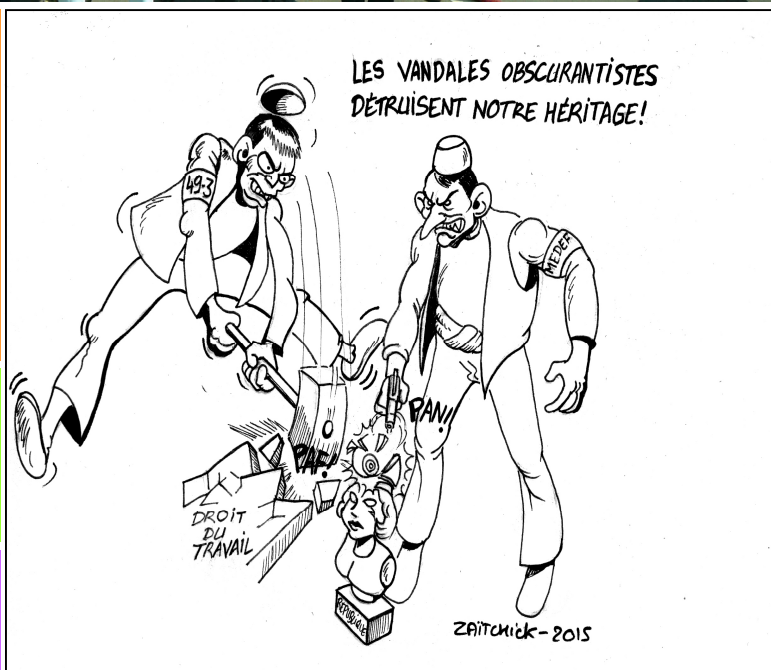
Page 2

VIE DES SYNDICATS... RESULTATS
DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Page 7

Information importante !!!

Le site internet de l'UD FO du Puy de Dôme est à nouveau
opérationnel : <http://63.force-ouvriere.org>



En bref

Entreprises de Prévention et de Sécurité : FO ne signe pas l'accord !

Dans le secteur de la Prévention-Sécurité, ce sont 24000 salariés qui sont à un coefficient inférieur au SMIC (soit 16% de la branche). Dans le même temps, les patrons du secteur engrangent les exonérations de cotisations sociales, le CICE...

Dans le cadre de la négociation sur les salaires minima conventionnels pour 2015, les propositions du patronat pérennisaient le 1^{er} coefficient en dessous du SMIC ! Dans le Puy de Dôme, les militants FO de ce secteur d'activité ont décidé d'informer leurs collègues de travail sur cette situation et appellent au renforcement du syndicat FO... Ils prévoient de tenir très prochainement une réunion avec le responsable de la Fédération FO en charge de ce secteur.

Constellium à Issoire : c'est le raz le bol général !

Dans le cadre d'une action commune FO et CGT, nos camarades du Syndicat FO de Constellium à Issoire ont appelé les salariés à se mobiliser contre la dégradation des conditions de travail et un management calamiteux... Le syndicat FO (majoritaire dans l'entreprise) dénonce notamment « une politique salariale au rabais, une politique sociale méprisante, une politique industrielle alarmante, des licenciements à tout va et une gestion industrielle incompréhensible ».

Pour Alain BEAUDELLOT, Secrétaire du Syndicat FO, « à Constellium, c'est le raz le bol général » !

Le dialogue social à Trelleborg !

Le dialogue social chez Trelleborg à Clermont-Fd (filiale de Michelin) s'est soldé, dans le cadre de la NAO, à la proposition unilatérale de la direction, bien en deçà des revendications présentées par FO.

Alors que seule la CFDT était partante pour signer un accord, la direction de Trelleborg s'est livrée à un véritable chantage : elle impose à tous les syndicats de signer sinon elle se refuse à appliquer ses propres propositions...

Outre qu'il s'agit d'une attitude contraire à la liberté de négociation (cf. convention 98 de l'OIT), très clairement, la direction de Trelleborg considère qu'il faut éviter l'isolement du syndicat traître CFDT... Bref à Trelleborg, ce n'est pas le dialogue social, c'est le monologue antisocial... !

Il faut savoir enfin que le DRH de Trelleborg représente le MEDEF dans le comité départemental du dialogue social... On ne peut être plus clair sur les intentions du patronat !

Les salariés du Transport mobilisés

Dans le transport, là aussi, c'est le raz le bol général... En janvier, les salariés ont été appelés à l'action par



FO, la CGT, la CFTC et la CFE-CGC... Dans le département, nos camarades en grève ont bloqué le dépôt de Courmon.

En cause, le blocage des salaires depuis 2 ans (FO revendique une augmentation immédiate de 5%), le refus de mettre en place le 13^{ème} mois et le non respect des garanties conventionnelles...

Le patronat du transport s'est illustré par son refus catégorique de négocier avec le soutien du gouvernement qui a préféré laisser pourrir les choses plutôt que forcer les organisations patronales à la négociation ! De nouvelles actions sont prévues à compter du 15 mars...

Grève totale à l'Hôpital de Riom

C'est l'ensemble des agents de l'Hôpital de Riom (soignants, médecins, administratifs, techniques, ouvriers...) qui se sont mobilisés fin janvier-début février à l'appel de FO (rejoint par la CGT et la CFDT).

Très clairement les personnels, qui, comme tous les fonctionnaires, sont confrontés au blocage des salaires, n'en peuvent plus de subir la dégradation de leurs conditions de travail cumulée à un manque de considération de la part des directions du CH de Riom et du CHU.

Ils dénoncent la dégradation de la qualité et de la sécurité des soins en raisons des contraintes budgétaires et des logiques financières qui entraînent la diminution du personnel...

Après plusieurs jours de grève totale et plusieurs délégations et manifestations à l'Agence Régionale de Santé, la direction a accepté de négocier et de prendre en compte plusieurs des revendications des personnels. Le Syndicat FO de l'Hôpital de Riom ainsi que le Syndicat National FO des Médecins Hospitaliers restent vigilants !

Extraits de l'intervention d'Antoine COLLOMBET au Congrès Confédéral FO

« Chers Camarades, au moment où nous tenons notre congrès, la totalité des personnels du CH de Riom sont en grève à l'appel de FO ! (...) Le mouvement demande le retrait du plan de retour à l'équilibre, l'arrêt des suppressions de postes et de la dégradation des conditions de travail, le respect des statuts et des carrières. (...) Non ! FO ne se résignera pas à laisser les personnels exercer leurs missions sous l'autorité de la seule logique budgétaire. Non ! FO ne se résignera pas à laisser bafouer nos statuts. Non ! FO ne se résignera pas à la dégradation continue des conditions de travail... (...) C'est par la grève générale interprofessionnelle que les salariés pourront faire aboutir leurs revendications (...).

La colère monte dans les collèges du Puy de Dôme

Ce n'est pas la crainte de la démagogie et du mensonge qui étouffera la ministre de l'Education Nationale, Najat VAL-LAUD BELKACEM... A la suite des tragiques attentats de janvier, elle annonce des moyens supplémentaires pour les établissements scolaires, en particulier pour les collèges. Résultats : pour le département du Puy de Dôme, 34 des 58 collèges perdent de 10 à 30% de leurs moyens !

En réalité, en bonne gestionnaire de l'austérité, la Ministre retire à certains collèges pour donner (éventuellement) à d'autres...

Pour les établissements concernés, cela signifie des dégradations de conditions de travail pour les enseignants et d'études pour les jeunes, des classes à plus de 30 élèves, la disparition des heures de soutien pour les collégiens en difficulté...

À l'appel du SNFOLC (Syndicat FO des Lycées et Collèges), plusieurs collèges concernés se sont mis en grève. Un rassemblement à l'initiative de FO a rassemblé plus d'une centaine d'enseignants devant l'Inspection Académique du Puy de Dôme.

Police Nationale : remplacement de tous les départs à la retraite !

La politique austéritaire du gouvernement frappe partout y compris à la Police ! Nos camarades d'Unité SGP-Police FO* ont décidé d'interpeler le Préfet sur les conséquences des suppressions d'emplois en particulier avec les départs à la retraite d'ici 2016. Selon Stéphane BAGGIONI, Secrétaire régional d'Unité-SGP-Police FO, c'est 10% des effectifs qui vont disparaître du fait des départs à la retraite et rien n'est prévu pour les combler. Au contraire, selon le ministère de l'Intérieur, la Direction Départementale de Sécurité Publique du Puy de Dôme serait en sureffectif... Bref, le même discours que l'on entend dans les hôpitaux, à l'Education Nationale, à la Justice, dans tous les services publics.

Pour Stéphane BAGGIONI, « à force de rogner, on est à l'os, c'est catastrophique ! ». Les conséquences de cette situation sont les mêmes que dans d'autres secteurs : dégradation des conditions de travail, fermeture de services... Le Syndicat FO revendique le remplacement de tous les départs à la retraite et l'arrêt des suppressions de postes.

*pour rappel, FO est majoritaire dans la Police Nationale (plus de 46% des voix à la DDSP du Puy de Dôme)



Pour bloquer l'austérité, il faut bloquer le pays !

Par Frédéric BOCHARD,
Secrétaire Général de l'UD FO du Puy de Dôme

Face à la succession des mesures antisociales prises par le gouvernement de Manuel VALLS, on peut légitimement se poser la question de savoir jusqu'où ira cette politique de destruction sociale...

La remise en cause du repos dominical au-travers des dispositions votées dans le cadre de la loi intitulée « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (loi MACRON) montre les objectifs de ce gouvernement soumis aux diktats de Bruxelles et aux exigences du MEDEF... En modifiant les règles concernant le travail du dimanche, le gouvernement s'attaque à un des plus anciens acquis des salariés et indique que son objectif est revenir sur plus d'un siècle de conquêtes sociales et de renvoyer les travailleurs aux conditions d'exploitation du 19ème siècle...

Que l'on ne nous accuse pas d'exagérations... Il suffit de rappeler l'histoire ! Le repos dominical a été obtenu en 1906 à la suite de la catastrophe de Courrières (qui fit plus de 1000 victimes parmi les mineurs le 10 mars 1906) et de la grève générale qui embrasa tout le bassin minier du Nord-Pas de Calais... Le gouvernement de l'époque avec son ministre de l'intérieur, CLEMENCEAU, qui envoie plus de 20 000 soldats, pour réprimer les grévistes, est obligé de concéder plusieurs revendications en particulier l'instauration du repos domini-

cal.

L'histoire retiendra que, 109 plus tard, un gouvernement et une majorité parlementaire qui prétend s'inscrire dans la tradition socialiste, se sont attaqués à une des plus anciennes conquêtes ouvrières... Honte à eux !

Et pour le MEDEF, qui ne cache pas son soutien à la politique du gouvernement, ça ne suffit pas ! Ainsi le PDG de la FNAC vient d'affirmer qu'il faudrait supprimer totalement le repos dominical et permettre l'ouverture des commerces tous les dimanches...! Dans la foulée, GATTAZ considère qu'il faut revenir sur la durée légale du temps de travail et sur le SMIC...

Et gouvernement et MEDEF veulent s'accorder pour remettre en cause les institutions représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT...)...

De son côté, l'Union Européenne n'est pas en reste... Tout en considérant que les mesures prises par le gouvernement VALLS correspondent à ses exigences, la Commission Européenne exige du gouvernement qu'il aille encore plus loin... Ainsi, le « socialiste » commissaire européen chargé de l'économie, Pierre MOSCOVICI, demande au gouvernement français de présenter pour avril 2015 un programme de réformes pour moderniser le marché du travail, c'est-à-dire pour démanteler encore plus

le Code du Travail dans le privé et les statuts dans le public... Dans le même temps, il exige de ses ex-collègues du gouvernement qu'ils imposent 3 à 4 milliards d'économies supplémentaires, et donc d'aggraver encore davantage l'austérité !

Cette politique est totalement insupportable pour les travailleurs... Elle conduit à toujours plus de précarité et de pauvreté et elle aggrave le chômage... Nous le constatons : l'austérité imposée par la Troïka, les réformes dites structurelles recommandées par l'Union européenne, les privatisations de services publics ont ruiné les peuples grecs, portugais et espagnols...

Dans cette situation, notre Confédération a absolument raison de prendre l'initiative et d'appeler à la grève nationale interprofessionnelle le jeudi 9 avril... Cette initiative a été rejointe par la CGT, Solidaires et la FSU. FO organise le front de la résistance. Notons que les syndicats qui soutiennent le gouvernement et qui s'acquiètent avec le MEDEF ne s'inscrivent pas dans cet appel !

Pour bloquer l'austérité, pour bloquer toutes les contre réformes, il n'y a pas le choix : il faut bloquer le pays... c'est-à-dire organiser la grève nationale interprofessionnelle...

L'Union Départementale FO du Puy de Dôme va s'employer à en faire une réussite... **Tous en grève le 9 avril !**

Loi MACRON, loi de destruction du Code du Travail !

La loi MACRON intitulée « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » vient d'être votée dans les conditions les plus antidémocratiques : l'article 49-3 de la constitution de la 5ème République permet en effet au gouvernement de faire passer une loi sans la faire voter, sous couvert du rejet d'une motion de censure déposée par l'opposition.

La loi MACRON s'inscrit dans la continuité des politiques de rigueur et d'austérité mises en œuvre au cours des années 80 dans la plupart des pays du monde. Ces politiques se caractérisent par la déréglementation sociale (remise en cause de toutes les règles protégeant les travailleurs au nom de la compétitivité), la dérégulation financière et les privatisations.

Ce sont ces politiques qui sont le fondement des recommandations de l'Union Européenne. Le bilan de ces politiques est désastreux pour les travailleurs et les peuples : l'exemple de la Grèce en témoigne.

Avant la loi MACRON, le rapport ATTALI et le pacte de Responsabilité

La loi MACRON est un avatar du rapport ATTALI de 2007 et s'inscrit dans la logique du pacte de Responsabilité de 2014.

En 2007, le Président de la République Nicolas SARKOZY confie à Jacques ATTALI, ancien conseiller de François MITTERRAND, la direction d'une commission qui doit faire des préconisations en matière de libéralisation de l'économie... Dans cette commission, on trouve des grands patrons, des banquiers, mais aussi Jean KASPAR, ancien secrétaire général de la CFTD !

Dans ce rapport, il est fait différentes propositions : accélérer la réduction des dépenses publiques afin de répondre aux critères de l'Union Européenne, diminuer les dépenses de sécurité sociale, transférer des cotisations sur la TVA ou sur l'impôt, simplifier toutes les règles administratives (et en premier lieu le Code du Travail)... Notons que c'est dans ce rapport qu'est préconisé le gel du point d'indice pour les fonctionnaires, mesure mise en œuvre dès 2010 par SARKOZY et poursuivie par HOLLANDE à partir de 2012 et prévue jusqu'en 2017...

Le pacte de Responsabilité, signé entre le MEDEF et la CFTD, en 2014 s'inscrit dans cette même logique (réduire les dépenses publiques, réduire les contraintes des entreprises, démanteler la sécurité sociale...) mais avec un objectif supplémentaire : associer les syndicats à la mise en œuvre de cette politique d'austérité et de destructions des garanties collectives qui protègent les travailleurs. FO avait refusé de participer à cette démarche et avait condamné le Pacte de Responsabilité.



Il ne faut pas toujours se fier à l'emballage

Avant d'être le ministre « socialiste » de l'économie, Emmanuel MACRON a d'abord été rapporteur de la Commission pour la libération de la croissance française (dite Commission ATTALI) mise en place par Nicolas SARKOZY, alors Président de la République. Dans le même temps, il fait partie du groupe « les Gracques » composé de patrons et de hauts fonctionnaires. Il a ensuite été banquier d'Affaires chez ROTHCHILD et Cie et deviendra même associé.

En 2014, il sera un des artisans du « Pacte de Responsabilité » et du CICE (Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi)...

La position de FO

« Le congrès dénonce, rejette et combattra le projet de loi MACRON pour l'activité et la croissance ».

« Ce texte entraîne notamment des privatisations. Il détruit le contrat de travail pour le transformer en simple contrat civil individuel signé de gré à gré. Il attaque et veut liquider les prud'hommes. Il vise à banaliser le travail dominical et le travail de nuit (y compris en créant la notion de travail en soirée). Il libéralise et flexibilise à outrance. Tous les secteurs, publics et privés, sont concernés. Pour le congrès ce projet de loi ne doit pas être voté. »

« Le congrès demande le retrait du « pacte de responsabilité » et de ses déclinaisons régionales. Il s'agit d'un acte belliqueux contre les travailleurs. »

Extraits de la Résolution Générale du 23ème Congrès Confédéral de la CGT-FORCE OUVRIERE

La loi MACRON détruit le Code du Travail

Actuellement, pour tous les salariés du secteur privé, les litiges dans l'application de leur contrat de travail relèvent du Code du Travail (et des conventions collectives) et de la justice prud'homale.

C'est le 2ème alinéa de l'article 2064 du Code civil qui crée cette obligation pour tous les employeurs :

« Toute personne, assistée de son avocat, peut conclure une convention de procédure participative sur les droits dont elle a la libre disposition, sous réserve des dispositions de l'article 2067. »

Toutefois, aucune convention ne peut être conclue à l'effet de résoudre les différends qui s'élèvent à l'occasion de tout contrat de travail soumis aux dispositions du code du travail entre les employeurs, ou leurs représentants, et les salariés qu'ils emploient. »

Cette disposition existe tout simplement car le contrat de travail n'est pas un contrat comme un autre : compte tenu des rapports de subordination, le salarié et l'employeur ne sont pas à égalité. Le Code du Travail a été créé pour contrebalancer l'infériorité économique (la subordination) du salarié vis-à-vis de l'employeur.

Le fondement du contrat collectif, des conventions collectives, c'est de protéger le salarié de sa concurrence avec ses collègues de travail.

Le combat syndical a conquis en presque 2 siècles le droit de négocier librement les salaires, les conditions de travail, de bénéficier de l'assurance chômage, de la sécurité sociale... Ces droits sont des droits collectifs incontournables. Comme le disait Roger SANDRI, secrétaire confédéral FO entre 1973 et 1984, « le premier et le plus précieux des acquis ouvriers est le contrat collectif ».

En abrogeant le 2ème alinéa de l'article 2064 du Code civil, la loi MACRON remet en cause globalement le contrat de travail, le Code du Travail, la justice prud'homale. Il met en place le contrat de gré à gré, le salarié seul, sans droits, face au patron !

La loi MACRON remet en cause le repos dominical

Communiqué de FO Commerce

Ils se sont couchés devant les milliardaires propriétaires des grands magasins parisiens et plus largement devant le patronat.

Avec la remise en cause des droits des salariés.

« Cette République nécessaire, les réacteurs la menacent sans cesse. Quand ils n'ont pu la tuer par la violence, ils essaient de la tuer par le mensonge. » (Jean JAURES – extrait du Discours sur la République Sociale).

Oui, ils ont menti :

- Ni l'emploi ne sera relancé et le constat est connu dans l'ameublement qui peut ouvrir tous les dimanches depuis 2009 et le secteur du Bricolage n'en a pas fait la démonstration, malgré le décret en sa faveur ;

- Ni l'économie ne sera relancée de l'aveu même d'un des fers de lance de la déréglementation Jean-Claude BOURRELIER dans le Bricolage, qui en a fait le dur constat dans sa communication interne ;

- Ni les libertés de travailler ne sont garanties, puisqu'ils détruisent les garanties collectives des salariés pour les livrer à la merci du patronat qui obtiendra un volontariat de soumission ;

- Ni le pouvoir d'achat ne sera augmenté pour relancer la consommation. Les 8 centimes d'euros d'augmentation du taux horaire du SMIC confirment que la paupérisation est au programme.

Honte à ceux qui se sont opposés à la loi Mallié et qui ont fait pire.

C'est un recul net que les députés, qui ont voté ou se sont abstenus, ont offert aux lobbys.

Pour FO COMMERCE, l'abrogation de la loi Mallié, le rejet du projet Macron et l'urgence de l'augmentation générale des salaires, obligent à la grève générale interprofessionnelle.

CFDT : complice de MACRON

MACRON l'a lui-même reconnu : « l'intégralité des organisations syndicales et patronales ont été reçues par le gouvernement (...). Certaines d'entre elles - Force Ouvrière et la CGT - sont hostiles à toute réforme, comme elles l'ont déjà été à l'occasion de nombreux projets déjà défendus par le gouvernement. La CFDT, en revanche, a défendu le principe de l'accord, ce qui montre qu'elle est à l'aise avec le dispositif proposé par le gouvernement. »

Le travail du dimanche et le travail de nuit banalisés

12 dimanches par dans toutes les communes

Aujourd'hui chaque maire peut autoriser 5 dimanches d'ouverture exceptionnelle des commerces. La loi MACRON prévoit d'autoriser 12 dimanches par an (soit 1 dimanche par mois)... Mais pour les patrons du commerce, ça ne suffit pas : ils réclament la totalité des dimanches !

52 dimanches travaillés dans les zones touristiques ou commerciales

Des zones touristiques et commerciales vont être créées où le travail sera autorisé 52 dimanches sur l'année ! La loi assouplit largement les critères définissant les zones commerciales : toute zone commerciale peut donc être concernée !



Grève des mineurs de Courrières (1906)

7 jours sur 7 jusqu'à minuit dans les Zones touristiques internationales

Création par décret de ZTI où le travail sera autorisé tous les dimanches et tous les jours jusqu'à minuit.

Le décompte du travail de nuit à partir de minuit

La période de 21 heures à minuit ne sera plus considérée comme du travail de nuit.

Des compensations aléatoires...

L'interdiction du travail du dimanche avait comme conséquence que lorsqu'il y avait dérogation, des compensations étaient définies par le Code du Travail :

- 100% de majoration de salaire et repos compensateur dans le cas des ouvertures exceptionnelles;
- 100% pour le travail en continu dans certaines industries.
- 30% pour les ouvertures régulières jusqu'à 13 heures dans les commerces alimentaires.

La loi crée de nouvelles dérogations mais renvoie les « compensations » pour les salariés à des accords d'entreprise, des accords territoriaux ou de branche : la pression patronale va être énorme. La banalisation du travail du dimanche va aboutir à la suppression des compensations...

Aujourd'hui les commerces ouverts le dimanche... Demain, les crèches, les transports, les administrations, les banques, les usines... Un jour de repos hebdomadaire, le même pour tous, c'est une des plus vieilles conquêtes syndicales !

Rien n'est bon dans la loi MACRON !

• Suppressions d'emplois dans les professions réglementées

Dans les professions réglementées (notaires, huissiers, commissaires priseurs), les mesures prévues dans la loi MACRON conduiraient à plus de 12 000 licenciements dans ce secteur. Le Syndicat FO des clercs et employés de notaires a informé l'UD FO du Puy de Dôme sur les conséquences dans notre département : entre 130 et 150 suppressions d'emplois pour les 450 salariés du notariat dans notre département, soit **30% des emplois qui disparaîtraient...** Cela augure mal d'une loi qui prétend promouvoir « l'égalité des chances économiques » et le développement de l'emploi...

• Licenciements facilités

Dans la suite de l'Accord National Interprofessionnel de 2013 signé par le MEDEF et la CFDT (avec le soutien de l'UNSA) qui permettait à l'employeur de choisir le critère qu'il voulait sur le choix des licenciés, la loi MACRON permet au patron de moduler les critères en les fixant à un niveau à un niveau inférieur à celui de l'entreprise.

En cas d'annulation du plan social pour vice de forme, l'employeur ne sera plus tenu de réintégrer ou d'indemniser les salariés, il lui sera simplement demandé de revoir sa copie !

Jusqu'à présent, les mesures financières (primes supra-légales, financement des reclassements...) d'un plan social étaient évaluées au niveau du groupe ou de l'entreprise toute entière. Avec la loi MACRON, cela se fera au niveau de l'établissement concerné : c'est un cadeau aux multinationales et aux groupes qui vont faire des licenciements « low cost » !

• Remise en cause du délit d'entrave

Le délit d'entrave à l'exercice du droit syndical et aux fonctions de représentants du personnel (DP, CE, CHSCT) ne sera plus puni de peine d'emprisonnement.

• Remise en cause de la justice prud'homale

Les conseils de prud'hommes sont composés à égalité de conseillers élus par les employeurs et les salariés et ils ont à statuer sur les litiges issus du contrat de travail. Or depuis des années, gouvernements et patronat cherchent à remettre en cause les tribunaux prud'homaux (considérés comme trop favorables aux salariés). La loi MACRON s'inscrit dans cette remise en cause.

Elle prévoit ainsi de donner un rôle accru au juge professionnel (appelé juge départiteur) au détriment des conseillers prud'homaux. Elle prévoit aussi de sanctionner les conseillers prud'homaux pour « tout acte ou comportement public incompatible avec la réserve que leur imposent leurs fonctions » et de créer un conseil national de discipline : un conseiller prud'homal aura-t-il toujours le droit de participer à une action syndicale publique ??? Elle prévoit également l'instauration d'un référentiel pour encadrer les peines encourues par les employeurs ! Elle prévoit enfin de restreindre la possibilité pour les salariés de se faire assister par le syndicat devant le conseil de prud'hommes...

Et la loi MACRON, c'est aussi la privatisation des transports terrestres avec l'ouverture de lignes privées d'autocar à la place des lignes SNCF, la privatisation des aéroports de Nice et de Lyon, la privatisation de la fabrication d'armement, la création de filiales privées pour les hôpitaux, la déréglementation du permis de conduire avant sa privatisation, privatisation des barrages hydro-électriques, déréglementation des normes en matière d'urbanisme...

Élections dans la Fonction Publique

Succès de FORCE OUVRIERE

Les élections professionnelles qui se déroulaient le 4 décembre 2014 dans la Fonction publique ont confirmé la progression de FO chez les fonctionnaires (plus de 5,4 millions d'agents étaient appelés à voter !).

Nationalement, FO reste la 1ère organisation syndicale dans la Fonction Publique d'Etat et la 3ème organisation dans les Fonctions Publiques Hospitalière et Territoriale.

Dans le département du Puy de Dôme, FO enregistre une forte progression dans tous les secteurs...

Dans la Fonction publique territoriale, FO confirme sa 1ère place à la mairie de Riom (56%) et devient majoritaire à Chamalières (69%) en détrônant la CFTD, au SIVOS

d'Issoire, au SIAD de Riom... FO confirme sa représentativité à la Mairie de Clermont-Fd. Enfin FO progresse au Conseil Général en recueillant plus de 21,5% des voix... et au Conseil Régional en passant de 15 à 19% des voix. FO devient la 2ème organisation syndi-

1er syndicat au CHU (40% des voix), au CH de Riom (57%), d'Issoire (60%), d'Ambert (65%)... FO est majoritaire dans de nombreux EHPAD du département (Aigueperse, Tauves, Lezoux, Culhat, Chamalières...).

Dans la Fonction Publique d'Etat, la progression de FO se vérifie aussi. FO reste le 1er syndicat à l'INSEE (66%), dans la Police (46%), à la DREAL (40%)... FO progresse dans l'Education Nationale (3ème syndicat et 1ère Confédération), aux Finances publiques (28,5%), dans l'Agriculture, dans l'Enseignement supérieur...

Ces résultats démontrent la volonté des salariés d'en finir avec l'austérité et avec toutes les mesures remettant en cause les services publics et le statut des agents.

Résultats nationaux dans les 3 Fonctions Publiques						
	FO	CGT	CFDT	UNSA	FSU	Solidaires
FPE	17%	13,4%	14%	14,8%	15,6%	9%
FPT	17,7%	29,5%	22,3%	8,2%	3,3%	3,5%
FPH	23,8%	32,1%	24,8%	4,6%	0,0%	8,5%
Total	18,6%	23,1%	19,2%	10,3%	8%	6,8%

cale au niveau départemental dans la FPT.

Dans la Fonction publique hospitalière, FO conserve la 1ère place dans le département :

XXIIIème Congrès Confédéral (Tours du 2 au 7 février 2015)

Le Congrès Confédéral FO : la démocratie syndicale en action !

Le Congrès confédéral, c'est le congrès des syndicats : chaque syndicat de base peut mandater un délégué. Tous ne le font pas mais peuvent confier leur mandat à un délégué d'un autre syndicat appartenant à son UD ou à sa Fédération. Ainsi pour ce 23ème congrès confédéral, plus de 3100 délégués ont été mandatés par la quasi-totalité des syndicats FO. Les syndicats de l'UD FO du Puy de Dôme étaient représentés par 41 délégués.

Chaque délégué peut s'exprimer à la tribune : plus de 160 délégués sont intervenus lors de ce congrès, entre autres nos camarades Antoine COLLOMBET et Frédéric BOCHARD. Les interventions peuvent être visionnées sur le site de l'UD ou sur le site de la Confédération.

Le congrès discute également des résolutions qui fixent les positions, les orientations et les revendications de FO jusqu'au prochain congrès. Ces résolutions font chacune l'objet de plusieurs heures de discussion en commissions (générale, sociale, protection sociale et outre-mer). Chaque délégué peut participer à ces commissions et contribuer à amender les résolutions. Celles-ci sont présentées devant la séance plénière du congrès pour être adoptées.

C'est lorsque les orientations sont adoptées que le CCN (Comité Confédéral National composé des Secrétaires d'UD et des Secrétaires de Fédérations) se réunit à la fin du congrès pour élire les instances confédérales (Secrétaire général, Bureau confédéral, CE...).



Extraits de la résolution générale

« Déterminés à obtenir de véritables réformes améliorant effectivement les droits et garanties des salariés, le congrès appelle à combattre les contre-réformes destructrices de droits sociaux et attentatoires à la solidarité ouvrière, y compris par la grève si nécessaire.

(...) L'arrêt de l'austérité, le retrait du pacte de responsabilité, du projet de loi MACRON et de la réforme territoriale, la défense des services publics, du statut de la fonction publique, parties constituantes de la République, de la protection sociale, des conventions collectives et l'augmentation générale des salaires nécessitent une réaction interprofessionnelle.

Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat et faire aboutir les revendications de FO est indispensable.

Dans ce cadre, le congrès se félicite du rassemblement national du 16 décembre 2014 à Paris ayant permis de réaffirmer les positions et revendications de FO.

Tout en soulignant que l'action commune bien définie, sur des revendications claires, est un gage d'efficacité, le congrès arrête le principe d'une journée nationale de grève interprofessionnelle et de manifestations, dont une à Paris, contre l'austérité et pour l'aboutissement des revendications. »

Succès FO à Véolia Onyx Clermont-Fd

À l'occasion des élections professionnelles chez Véolia Onyx Clermont Fd (plus de 250 salariés), FO, qui présentait des listes sur les 2 collèges, a recueilli la majorité absolue avec 50,75% des voix valablement exprimées et devient la 1ère organisation syndicale sur l'entreprise.

Ce succès est dû au fait que le syndicat précédemment majoritaire, la FNCR (syndicat autonome dans le transport) a choisi de rejoindre Force Ouvrière* : c'est donc un nouveau syndicat FO, renforcé, qui s'est présenté au suffrage des salariés. Comme l'a déclaré Bougima HADDAD, secrétaire du syndicat FO et nouveau DS, « nous sommes sur une dynamique de construction d'un véritable syndicat confédéré qui regroupe tous les personnels de Véolia pour la défense de leurs droits et de leurs revendications... nous construisons un syndicat d'adhérents et de militants ».

**Pour information, aux précédentes élections, FO n'avait obtenu que 10,7% des voix sur l'entreprise. Cette année, au niveau de la société Véolia (qui regroupe les agences de Clermont-Fd, de la Loire, du Rhône et de la Drôme), les résultats obtenus sur Clermont-Fd permettent à FO de faire jeu égal avec la CGT et la CFDT*

FO s'implante à Vulcania

Un syndicat FO s'est constitué au Parc Vulcania (60 salariés) et une liste FO s'est présentée lors des élections professionnelles qui viennent de se dérouler... Cette liste a dû faire face à l'hostilité des précédents représentants du personnel (sans étiquette syndicale) qui ont appelé au boycott du 1er tour des élections professionnelles. Néanmoins, malgré l'absence de quorum au 1er tour, FO est la seule organisation syndicale représentative avec 100% des suffrages valablement exprimés (avec un taux de participation de 58% et 33% de voix valablement exprimés par rapport au nombre d'inscrits).

Au 2ème tour, la liste FO se trouvait en concurrence avec une liste de candidats sans étiquette : nos camarades obtiennent 60% des suffrages et 2 élus sur 3 !

D'autres résultats qui confirment la représentativité de FO...

À la Clinique des Sorbiers à Issoire (Santé privée), FO est la seule organisation syndicale représentative avec 100% des voix...

À Auchan Croix de Neyrat, FO obtient 16% des voix et renforce sa représentativité...

À Clesse Industries (Métallurgie), FO recueille 49% des voix...

Enfin à MSD Chibret à Riom (800 salariés), FO recueille 24% des voix.

Élections à la Mutualité Sociale Agricole

Les élections à la MSA (régime agricole de Sécurité sociale) viennent d'avoir lieu et FO présentait des candidats sur 17 cantons du Puy de Dôme (sur 61)... FO obtient 12 élus...

Il s'agit d'une première : avant 2010, il n'y avait aucun candidat FO. En 2010, nous avons présenté des candidats sur un seul canton... Dans ce secteur aussi, FO progresse !

Élections HLM

Les élections aux Conseils d'Administration des Sociétés de HLM se sont déroulées en décembre 2014.

L'AFOC présentait des listes chez tous les bailleurs sociaux. Celles-ci ont recueilli en moyenne plus de 12% des voix et plusieurs élus représentent l'AFOC au sein des CA de Logidôme et de l'OPHIS.

Pour toute information, prendre contact avec l'AFOC Puy de Dôme...

Et aussi

FO s'implante à STV

Pour la 1ère fois, FO présentait une liste à STV (entreprise du transport de marchandises à Coudes) : la liste FO a obtenu 100% des suffrages ! Félicitations à Vincent BALY qui a été élu DP et désigné DS !

Et à Autajon Labels

Dans cette entreprise d'imprimerie de Clermont-Ferrand (plus de 70 salariés), le Syndicat FO s'est constitué il y a 2 ans... Et pour la 1ère fois, une liste FO s'est présentée aux suffrages des employés pour l'élection à la Délégation Unique du Personnel (DUP) face à la CFDT et à la CGT.

Les candidats FO ont recueilli 49,1% des voix (contre 36,3% à la CFDT et 14,5% à la CGT)...

Et aussi à Europhartech

Dans cette entreprise du secteur de la pharmacie, c'était également la 1ère fois que des candidats FO se présentaient au suffrage de leurs collègues pour l'élection à la DUP face à une liste CFDT et à une liste CGT. FO arrive à la 1ère place avec 37% des voix !

100% à l'ADMR de St Genès Champanelle

À l'ADMR de St Genès Champanelle (secteur de l'aide à domicile), la liste FO a recueilli 100% des suffrages exprimés.

Félicitations à notre camarade Christine BLANCHET qui représente FO dans un secteur d'activité très difficile (associations employeurs, contrats précaires...)

Chaque résultat compte pour la représentativité de FORCE OUVRIERE...

Renvoyez dès la fin du dépouillement une copie du procès-verbal des élections au siège de l'UD !

SURVEILLANCE



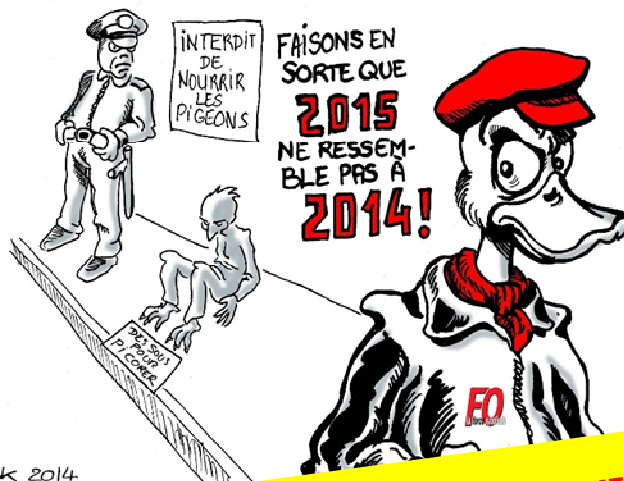
NOVLANGUE



SLOGANS



DÉCIDÉMENT
2014
RESSEMBLE
TROP À
1984



FO
la force syndicale ZAÏTCHICK 2014

**CONTRE LA DESINFORMATION PATRONALE ET GOUVERNEMENTALE,
PARTICIPEZ AUX REUNIONS DE VOTRE SYNDICAT FO**

SOMMAIRE

- Page 2 : Actualité syndicale
- Page 3 : Editorial
- Pages 4 et 5 : Dossier « Non à la loi MACRON »
- Page 6 : L'interview
- Page 7 : Vie des syndicats - Elections professionnelles
- Page 8 : Informations diverses

FO PUY DE DÔME

FORCE OUVRIERE PUY DE DÔME

Bulletin d'informations syndicales
de l'Union Départementale des syndicats
CGT-FORCE OUVRIERE du Puy de Dôme

Rédaction-Administration :
UD FO 38 Rue Raynaud
63000 CLERMONT FERRAND
Tel : 04 73 92 30 33 - Fax : 04 73 90 62 66
Courriel : udfo63@wanadoo.fr

Directeur de Publication :
Frédéric BOCHARD

Dessins :
ZAÏTCHICK

Site: www.fo63.fr

Ouverture de l'UD FO

Du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h ou sur rendez vous

Service juridique
le vendredi ou sur rendez-vous

AFOC

(Association FO des Consommateurs)

Lundi de 14 h à 16 h
Mercredi de 14 à 16 h
Jeudi de 9 h à 12 h

Salariés
de l'artisanat,
du commerce,
de l'industrie,
des services...

**ces permanences
vous
sont ouvertes !**

Venez nous rencontrer
pour connaître vos droits, votre
convention collective...

**Un renseignement,
ça ne coûte rien !**